

## Charte de l'archer

**Lieu de rendez-vous** : D'Avril à fin Octobre au boulodrome de Saint Rémy en Rollat.  
De Novembre à Mars au gymnase COSEC de Bellerive/Allier (sauf vacances scolaires ou autre utilisation)

**Quand** : Les lundis et jeudi de 8h30 à 11h00.

**Annulation des séances** : par l'animateur, par mail, en cas de mauvais temps (pluie, orages) en extérieur ou température trop basse en salle.

Tous les animateurs sont bénévoles et peuvent pour des raisons personnelles, être indisponibles ponctuellement. En cas d'impossibilité de prévenir de l'annulation d'une activité, il faudra excuser les éventuels empêchements.

### **Recommandations**

- Appliquer les conseils et les décisions des animateurs.
- **Important** : Les échauffements musculaires en début de séance et étirements en fin de séance sont fortement recommandés.
- Respecter les règles de sécurité (approche du pas de tir, commandements de tir et zone de sécurité)
- En général le port de chaussures fermées est obligatoire (chaussures de sport dans le gymnase COSEC de Bellerive/Allier)
- Les vêtements amples sont déconseillés.
- Du matériel d'initiation en bon état est mis à disposition des archers débutants.
- Les archers possédant leur propre matériel sont responsables de leur entretien en particulier cordes et flèches.
- Mise en place, rangement du matériel de tir et de protection : les archers présents à la séance sont invités à participer.
- La licence de l'année, dans la poche.

Cette activité se pratique dans l'esprit qui anime la retraite sportive.